

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Rebais-Tourcoing: Trois mois. 15.00
Six mois. 26.00
Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loire, Eure, Normandie, Bretagne, Poitou, Centre, Alsace, Lorraine, Moselle, Savoie, Alpes, Pyrénées, France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES.

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

annonces : la ligne. 20 c.
Réclames : " 30 c.
Faits divers : " 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

BOURSE DE PARIS

23 DÉCEMBRE	
70 70	
101 50	
105 10	
26 DÉCEMBRE	
70 50	
101 50	
105 10	

Partielles du Journal de Roubaix

Banque de France	3705 00
Société gén. détaché	515 00
Credit foncier de France	640 00
Chemins autrichiens	517 00
Lyon	997 00
Est	618 00
Ouest	675 00
Nord	1280 00
Midi	971 00
Suez	668 00
Péruvien	00 0/0
Banque ottomane (ancienne)	000 00
Banque ottomane (nouvelle)	365 00
Compt. d'Escompte	25 14 5
Mobilier	151 00
00 00	10 95
00 00	00 00

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 26 décembre
Change sur Londres, 4,23 9/10; change sur Paris, 5,19.
Café de l'Inde 107 1/4.
Café good fair, (la livre 19 1/8)
Café good Cargoes, (la livre) 19 5/8
Café marché calme.

Havre, 26 décembre.
Cotons : Ventes 1,500 b. Bonne demande, prix fermes, low Orléans 81, Rio 78.

Liverpool, 26 décembre.
Cotons : 12 1/4.
Cotons 27,000 b.

de dépêches affichées à la Bourse

ROUBAIX 26 DÉCEMBRE 1876.

Bulletin du jour

Il faut reconnaître que la stratégie républicaine nous prépare une singulière fin d'année. Tandis que d'une main on dispose à grands frais une position universelle qui doit surpasser en intérêt et en splendeur tout ce qui s'est fait jusqu'ici dans ce genre, on démolit petit à petit tout ce qui avait consolidé la république en France et l'accrédité auprès des autres gouvernements européens. Encore une fois on aura raison de dire « qu'il n'y a pas de pires ennemis de la république que les républicains ! » Et le

journal les Droits de l'Homme décoche à la Chambre un trait dont il ne soupçonne peut-être pas toute la malice lorsqu'il fait précéder le compte-rendu des débats parlementaires d'une vignette qui représente « un perruquet renversant sa mangeoire; » car il n'y a plus à en douter, ce que le parti radical demande avant tout, ce sont des places et des appointements, des portefeuilles et des honneurs.

De l'intérêt du pays, il n'est guère question. On l'a vu dans cette discussion du budget, qui devait remuer ciel et terre et de laquelle devait jaillir une ère nouvelle de prospérité et de calme. Quelle idée neuve MM. les radicaux y ont-ils donc produite? Quels éléments nouveaux ont-ils apportés à la discussion, quelles questions ont-ils donc soulevées? De quels problèmes financiers ou sociaux ont-ils abordé la solution? Où sont donc ces capacités qui étaient si opprimées jadis et qui devaient se produire au grand jour? Où sont donc ces esprits forts qui végétaient sur la paille des cachots, n'attendant que le son de la trompette vengeresse qui devait faire tomber les murailles de Jéricho? Les murailles sont tombées et nous nous trouvons plus que jamais en face de l'incapacité et de l'inexpérience d'une légion avide et impuissante, qui n'est même pas de taille à poursuivre l'exécution du programme révolutionnaire, et dont toute la politique consiste à marchander les services publics comme une cuisinière qui achète un lapin.

C'est qu'en effet le fin mot de toute cette politique consiste à s'emparer petit à petit de la France, en sourdine, sans en avoir l'air, comme la tache d'huile qui gagne de proche en proche. Aveugle qui ne voit pas ce travail lent de désorganisation et de désagrégation, grace auquel la France tombera lentement et sûrement entre les mains des révolutionnaires et des démagogues comme un fruit trop mûr que l'on n'a même pas la peine de cueillir. Où est le temps où un seul portefeuille suffisait à leur appétit?

Il leur en faut trois aujourd'hui : la guerre, l'intérieur et la justice ; la justice surtout, dont la magistrature, conservant à l'abri de son inamovibilité le calme et le sang-froid de ses décisions, a résisté jusqu'à présent à leurs dents, comme la lime à celles du serpent de la fable. Où est le temps où M. Dufaure semblait trop avancé pour être en état de former un cabinet qui eût la confiance des conservateurs? Décidément, l'image de la planche savonnée par laquelle quelques journaux ont représenté la République n'a pas été une vaine image ; et, depuis longtemps, Shakespeare a prévu ce qui pourrait arriver en pareil cas, quand il a fait dire à Antoine :

« ... et après qu'il aura porté notre trésor où nous voulons, nous le débarrasserons de son fardeau et le renverrons comme on « fait de l'âne que l'on a déchargé « pour secouer les oreilles et paître sur « le terrain communal ! »

Julius Cæsar, acte IV, sc. 1^{re}.)

Cette citation a déjà été faite dans un

sens ironique et menaçant par un journal radical. Dieu veuille qu'elle serve d'avertissement aux conseillers intimes de l'Elysée

Affaires d'Orient.

La proclamation de la Constitution ottomane et l'ouverture de la conférence plénière ont eu lieu simultanément. Les plénipotentiaires étaient en séance, lorsque Safvet-Pacha, qui présidait, les a avertis qu'ils allaient entendre des salves d'artillerie tirées pour célébrer la proclamation. Voici, d'après les dépêches, ce qui s'est passé dans cette séance de samedi. Après échange fait par les représentants des puissances des pièces officielles qui donnent pouvoir à chacun d'eux, Safvet-Pacha, prenant la parole, a déclaré que la Porte était disposée à accorder à ses sujets tous privilèges qui ne porteraient atteinte ni à sa dignité ni à sa souveraineté. Cette déclaration, très correcte, mais fort peu explicite — car elle n'apprend pas ce qui, au point de vue de la Porte, est contraire à sa dignité et à sa souveraineté — a été suivie de paroles, probablement aussi vagues, prononcées par les représentants de chacune des puissances. Ceux-ci ont exprimé, plutôt, dit-on, à titre d'opinion personnelle que sous forme officielle et arrêtée, leurs vues sur les questions à débattre. Enfin, on a remis à Safvet-Pacha, qui a demandé un délai pour l'examiner, un résumé des résultats auxquels est arrivée la conférence, dans sa session préliminaire. Ce résumé doit comprendre le plan de réforme, et l'on pouvait penser qu'il comprendrait aussi une indication des garanties d'exécution demandées par la conférence. Cependant, s'il faut en croire une dépêche de Berlin, la question des garanties aurait été ajournée jusqu'après la clôture de la conférence.

Quant à la nature et à l'extension des réformes réclamées, voici ce que croit savoir le Daily-News de ce matin. La Bulgarie serait divisée en deux provinces. Cette division signifie-t-elle que, suivant le plan russe, à la Bulgarie, telle qu'on la connaît géographiquement et historiquement, on adjoindrait une seconde Bulgarie, comprenant toute région où se trouvent des colonies bulgares, et qui formerait une autre province bulgare? Nous l'ignorons. La conférence aurait en outre résolu la question de l'organisation municipale, de l'administration de la justice, du service militaire et de la répartition, entre l'Etat et la province, du produit des impôts. Tous les maires seraient nommés à l'élection. L'organisation des cours de justice serait ajournée et réservée à la commission internationale chargée de veiller à l'exécution des réformes, et cette commission aurait le droit de conférer, ou peut être seulement de faire conférer à des étrangers les fonctions judiciaires. La population serait astreinte au service de la milice, dans la proportion d'un homme par cent habitants; seulement, la dépêche du journal anglais fait présumer, mais elle n'affirme pas que la milice se composerait de non-musulmans comme de musulmans. Enfin 30 0/0 seulement du produit net des impôts profiterait au Trésor public; ce qui ne satisfait guère les créanciers de la Turquie.

La dépêche du Daily News répète ce qu'on savait déjà, qu'il n'est plus question d'occupation, ni russe, ni belge, et que la conférence se conten-

tera d'une « gendarmerie » étrangère, ayant pour mission d'escorter la future commission internationale, et formant un corps de 2 ou 4,000 hommes.

Sur l'accueil fait par la Porte à ces propositions, on ne sait rien de précis. Safvet-Pacha, nous l'avons dit, s'est tenu sur la réserve et a demandé un délai pour examiner. Une dépêche de Berlin dit que le programme a obtenu l'approbation du sultan, mais que Midhat-Pacha n'a encore ni accepté ni refusé. Il résulterait de cette dépêche qu'avant la communication officielle, qui a eu lieu samedi, du programme à la Porte, on lui en avait donné officieusement connaissance. Peut-être le sultan a-t-il adhéré en principe, laissant à ses ministres le soin de discuter les détails, et de les admettre ou de les refuser.

La Gazette d'Angoulême publie la dépêche suivante:

Vienna, 22 décembre.
On a décidé de compléter les régiments du génie: On a appelé à tous les hommes en congé qu'ils auront à rejoindre leur corps aussitôt après la publication de l'ordre de mobilisation.

Les batteries montées ont reçu l'ordre de se tenir au complet. On va distribuer leurs drapeaux aux bataillons de la landwehr.

Une conspiration en Russie

D'après les informations du Tagblatt on aurait découvert à Moscou une société secrète qui aurait très-vraisemblablement des ramifications dans une grande partie de l'empire russe et qui a pour titre, le valet rouge. (Krasny valet). Le but de cette société serait le renversement du czar et l'expulsion de la famille impériale ainsi que de tous les fonctionnaires ; l'établissement d'une république ; le partage de la Russie en cinq Etats indépendants qui ne seraient attachés que par un lien fédéral. Les « valets rouges », auraient fait également une démonstration à Saint-Petersbourg.

D'actives recherches sont faites; elles sont dirigées par le chef de la troisième division de police du czar. La police de Moscou a opéré de nombreuses arrestations.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, lundi 25 décembre.
On assure que le maréchal a signé un décret annulant le vote du Conseil général de la Seine, en faveur de l'amnistie. Attendons-nous à ce que, dans le parti radical, on en fasse un premier grief contre le président du Conseil.

Il est d'ailleurs facile de voir que si le parti radical renonce pour le moment à toute hostilité ouverte contre le nouveau ministère, celui-ci ne perdra rien pour attendre. Il y a même un fait assez important à signaler, c'est que l'avènement de M. Jules Simon a eu pour effet de rejeter davantage M. Gambetta vers l'extrême gauche. Non seulement l'excitateur est moins que jamais disposé à couper sa redoutable queue, mais même il cherche à se rapprocher des intrançais avec lesquels il fut en froid pendant un instant. C'est ainsi qu'il faut interpréter l'empressement qu'il a mis hier à aller présider une conférence

en faveur des écoles laïques du 2^e arrondissement. Elle a eu lieu hier au théâtre de Belleville; et M. Gambetta, en qualité de président, a ouvert et clos la séance par une courte allocution. La République française dit, ce matin, que ses paroles ont été accueillies par d'innombrables applaudissements, les Droits de l'homme prétendant, au contraire, que le public s'est montré réservé.

En attendant que la lutte s'engage, lors de la prochaine session, entre le gouvernement et les gauches, nous allons assister à un énergique effort de parti radical de la Chambre des députés, pour contester au Sénat le droit de modifier le budget voté par la Chambre-Basse. M. Gambetta, comme président de la commission financière, soutiendra ou fera soutenir par ses amis que le Sénat a dépassé son droit, qu'il a violé la lettre et l'esprit de la Constitution, son journal prétend avec une incroyable assurance que jamais une Chambre-Haute n'a modifié un budget voté par une Chambre-Basse. Il convient de renvoyer ses rédacteurs à l'histoire parlementaire de notre pays, à l'étude du règne de Louis-Philippe. Ils feront bien de retourner à l'école.

Il n'y aura pas de révocations ni de mutations dans le personnel administratif avant le 1^{er} janvier.

On assure que le marquis de Pléne, sous-gouverneur de la Banque, va être nommé gouverneur du Crédit foncier en remplacement de M. Frémy. M. de Soubeyran se retirerait, et il ne resterait plus au Crédit foncier qu'un de ses deux sous-gouverneurs, M. Levier, très-estimé comme homme et comme financier.

La fête de Noël a été célébrée à Paris avec les mêmes solennités religieuses qu'à l'habitude. Dès huit heures du soir, hier, toutes les Eglises étaient fréquentées par une foule qui se renouvela, sans cesse, jusqu'à deux heures du matin. C'est surtout à St-Eustache que l'affluence était énorme: une longue queue de fidèles, et peut-être aussi de curieux profanes s'étendait des portes de l'Eglise jusqu'à l'extrémité du moment, rue Montmartre.

Il paraît qu'on a moins révoilé le d'habitude dans les restaurants et cabarets. La foire aux étrennes, le long des boulevards, est aussi moins animée que les années précédentes. La plupart des baraques sont d'aspect assez misérable. La température est exceptionnellement douce. Pendant toute la journée d'hier on se serait cru au début du printemps; malheureusement la pluie a été la soirée: les rues étaient affreusement froides aujourd'hui, un brouillard froid enveloppe la capitale qui, ce matin jusqu'à dix heures, ressemblait dans certains quartiers à une ville déserte.

BULLETIN ECONOMIQUE

La culture du tabac

M. Baucarne-Leroux, président du Comité agricole de Lille, a lu à la dernière réunion du comité un rapport sur la culture du tabac. Cette question qui intéresse notre département a été très haut degré a été étudiée par une commission composée de MM. Charles Hellin, Lutun, Jules Lepoey, Melisse, Zacharie Ghestem, Desprez et Baucarne-Leroux.

Les conclusions présentées par M. Baucarne-Leroux ont été votées à unanimité.

Malgré l'étendue de ce rapport nos lecteurs nous sauront gré de le reproduire in extenso.

Messieurs,
Dans votre séance du 18 octobre dernier des observations ont été présentées au Comité sur la culture du tabac dans notre pays.

A la suite de ces réclamations, vous avez nommé une Commission pour se livrer de nouveau à l'étude de cette importante question; c'est son rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre.

La culture du tabac a été, dans notre département, pendant une longue période d'années, une des ressources les plus fécondes et les plus précieuses de notre agriculture. Elle était autrefois de 1,700 à 2,000 hectares, aujourd'hui elle s'élève à peine à 450 hectares. C'est vous dire qu'elle tend à disparaître de notre culture.

Jadis, cette culture était considérée comme un privilège, et les planteurs se trouvaient très heureux de pouvoir être autorisés à cultiver les quantités qu'ils désiraient; actuellement, au contraire, les offres faites par la Régie dans le Nord sont absolument délaissées.

Cette question, messieurs, qui revient devant vous, a été, dans ces derniers temps et à plusieurs reprises, l'objet de la préoccupation de notre Société, et malgré toutes les réclamations et les protestations qui ont été faites, la culture n'a pu se relever, c'est-à-dire qu'il n'a été tenu aucun compte des observations qui ont été présentées. Serons-nous plus heureux aujourd'hui? Nous ne saurions dissimuler nos inquiétudes à cet égard.

Mais en présence des projets de loi qui bientôt vont être discutés à la Chambre des députés et au Sénat, votre Commission a pensé qu'il y avait opportunité à recueillir de nouvelles observations sur les points les plus essentiels.

En 1872, à l'Assemblée nationale, dans la séance du 21 décembre, alors qu'il s'agissait de la prorogation du monopole des tabacs jusqu'en 1883, plusieurs amendements au projet de loi furent présentés et discutés à la tribune par plusieurs députés du Nord. Ces amendements portaient sur quatre points principaux :

1. Réserver à la culture indigène une part plus considérable dans les approvisionnements de la Régie, demandant que les tabacs français entrent pour les deux tiers au moins dans la consommation.
2. Accorder à la culture française des prix plus élevés et suffisamment rémunérateurs.
3. Apporter quelques modifications depuis longtemps réclamées dans la nomination des Commissions d'expertise.
4. Autoriser les planteurs à exporter les tabacs reconnus non marchands par la Régie.

Malgré tous les efforts qui ont été faits alors pour faire accepter ces modifications si ardemment désirées, on n'a pu réussir à les faire prévaloir. Mais si on n'a pas obtenu les satisfactions sollicitées, l'Assemblée nationale, comprenant néanmoins l'importance de cette question, décida qu'une enquête serait faite. Une commission fut nommée, le rapport fut déposé sur le bureau de l'Assemblée en décembre dernier. Ce sont ces rapports qui doivent venir en discussion à la Chambre des députés que votre Commission a examinés.

Ils comprennent trois parties distinctes :

1. La fabrication des tabacs et l'organisation administrative de la Régie, par M. Hamille.
 2. Du monopole et de la culture du tabac, par M. de Lamberterie.
 3. De l'exploitation des tabacs et des poudres, par M. Lebourgeois.
- La première partie sur l'organisation administrative a été élucidée avec un soin scrupuleux par l'honorable M. Hamille. Elle démontre tous les progrès accomplis dans la fabrication, tous les moyens nouveaux utilisés pour le perfectionnement des tabacs et les économies réalisées.
- Votre commission n'ayant pas les moyens de contrôle suffisants et ne pou-

feuilleton du Journal de Roubaix DU 27 DÉCEMBRE 1876.

LA

Ville du Rebuteur

CHAPITRE PREMIER

LE PÈRE AUX CRABES

Farmi mes bons vieux amis, les pécheurs et pêcheurs de Villerville, il y avait, il y a peut-être encore un bonhomme appelé le père Leday, ou plus familièrement le Père aux crabes.

Figurez-vous un grand vieillard, alourdi, sec, alerte, portant avec une sorte de crânerie ses pittoresques habits maritimes, et qui ne branquait pas, à par aventure vous lui demandez son âge, de répondre avec une souriante joie: « J'ai dix-sept ans ! » Cela veut dire soixante-dix-sept. A Villerville, dans la soixantaine, on est censé recommencer un nouveau bail avec la vie.

C'était réel quant au bonhomme Nicolas Leday. Jamais je n'ai rencontré personne qui fût aussi vraiment jeune. Les plus minces aubains, le moindre rayon du soleil, suffisaient pour le mettre en gaieté. Dès son réveil matinal, à l'aube même, il riait, il chantait, il courait çà et là,

comme un pinson s'élançant hors du nid, comme un gamin impatient d'espace et de liberté. Il y avait en lui des pétulances, une philosophie, des naïvetés qui faisaient plaisir à voir.

Rien ne l'attristait, rien ne le rebutait, rien ne le refroidissait: ni l'approche de l'hiver, ni l'appréhension du lendemain, ni la bise chargée de pluie, ni l'hogizon tout gros de misères. Il semblait avoir en lui-même comme un inépuisable trésor de soleil et de joie, de courage et de jeunesse.

Nargue des trous qui s'agrandissent à ses vêtements comme au toit de sa cabane! Vive un morceau de pain sec, pourvu qu'il pût l'arrosier d'un petit verre d'eau-de-vie de cidre, autrement dit calvados. Son appétit n'en était pas moins gaillard, son allure pas moins fringante, son regard pas moins brillant. C'était un vieil homme gris, moitié maritime et moitié champêtre. Et Dieu sait que pour le père Leday la vie avait été rude!

Tout jeune, il s'était trouvé orphelin, sans parents, sans patrimoine aucun, sans aucune assistance. Il avait vécu de la mer... la mère à tous, comme il le disait lui-même, la grande nourrice dont le lait salé ne tarit jamais. A dix ans on l'avait enrôlé comme mousse sur un vaisseau du roi. Plus tard, matelot de la république; plus tard encore, marin de la garde, blessé à Trafalgar, prisonnier sur les pontons, il était revenu en 1841, et, cette fois, comme soldat,

il avait pris part à la dernière campagne de la grande odyssée impériale.

On le vit reparaitre enfin à Villerville avec deux doigts de moins à la main droite, une balle dans le mollet gauche, pas un sou vaillant, mais ni moins joyeux ni moins ingambe. Deux ou trois ans après son retour il s'était marié; sa femme mourut en lui laissant une fille. Pour élever sa fille, il avait travaillé double. Quand elle fut grande, un bon parti se présenta pour elle, un fin pêcheur, patron de barque. La barque périt en mer, l'équipage avec. La jeune veuve ne survécut guère à son chagrin. Le grand père se retrouva seul. Seul, non pas ! il y avait autour de lui trois petits-enfants, toute une seconde famille, et bien plus nombreuse que la première. « Bah ! se dit-il en essayant ses larmes, j'ai travaillé pour deux, je travaillerai pour quatre... et, le bon Dieu aidant, tout ira bien. » Brave homme ! il avait alors soixante-dix ans !

Toujours levé dès patron-minette, comme on dit en Normandie, sans cesse il était à la besogne. Durant la marée haute, il cultivait un petit lopin de terre, patrimoine de feu son grand-père, ou bien il s'employait chez les autres à des travaux agricoles. Sitôt que la mer baissait, on le voyait descendre le chemin creux de la falaise, un long bâton ferré dans la main, une manne sur le dos. Il s'en allait à la pêche aux crabes, pour laquelle il déployait une habileté, une activité vraiment merveilleuse, d'où le

nom mentionné plus haut. Père aux crabes, c'était là sa spécialité. Parfois encore cependant, aux époques les plus précieuses, il devenait pêcheur de crevettes, d'anguilles, de vignots, que sais-je encore ?

Il en est de nos grèves comme du pavé des grandes villes : le flot qui se retire, y laisse un peu de tout. A proprement parler, notre bonhomme était un des chiffonniers de la mer.

Il y ramassait sa vie et celle de ses petits-enfants, qui commençaient à grandir, égayés par la joyeuse humeur du grand-père Leday. Déjà les deux garçons le secondaient quelque peu. La fille, qui fort heureusement était l'aînée, devenait une charmante petite ménagère. Après la moisson, tous les quatre ils gagnaient dans les champs; après la vendange normande, sous les pommiers ou dans les pommiers. Le vieillard n'avait plus besoin de recourir à son grand bâton en guise de gâule, les gamins pouvaient maintenant grimper aux branches. Cela faisait toujours un peu de cidre, un peu de ber dans le grand tonneau, un peu de pain d'avance pour l'hiver.

L'hiver, c'est là la grande pierre d'achoppement du pauvre monde. Mais, bah ! bah ! il fallait une bien rude journée pour que le Père aux crabes restât au logis. Encore trouvait-il moyen d'utiliser son temps à la fabrication de petits bateaux que, durant la chaude saison, il vendait aux enfants des bai-

ge genre de travail prolongeait souvent la veillée. La lampe brûlait sans qu'il en coûtât rien : il y a toujours des marsouins qui viennent échouer sur la plage, et l'ingénieux vieillard savait extraire de leurs flancs grasseyés toute sa provision d'huile. De même quant aux fagots qui pénétraient dans l'âtre, il va sans dire qu'on avait pas manqué d'aller au bois.

Les années s'écoulaient ainsi, la petite famille grandissant à merveille. Et le grand-père se frottait les mains en disant: « J'avais bien prévu que le bon Dieu nous viendrait en aide ! Qu'il me prête vie et santé durant quelques années encore, et mon devoir sera rempli jusqu'au bout. Courage, mes pauvres petits... Courage et bonne espérance ! »

Un jour enfin arriva — jour de triomphe imprévu ! jour de grande allégresse ! — où le sieur Nicolas Leday reçut du second empire, en sa qualité d'ancien soldat du premier, le brevet d'une pension de cent francs. Ce fut un enthousiasme qui tenait du délire. On fit sauter un lapin, on but une fine bouteille à 75 centimes, du café avec gloria, consolation, rincette, surrincette... et, vers le soir, le vieux marin de la garde, un marmot dans ses bras, les deux autres accrochés à ses chausses, parcourut le village en criant: Vive l'Empereur !

A partir de cette somptueuse aubaine, le Père aux crabes se crut millionnaire. Mais il n'en travailla que davantage encore; il méditait, l'ambitieux, une dot pour Césarine !

Césarine, c'était l'aînée de ses petits-enfants.

Hélas ! trois fois hélas ! l'homme propose et Dieu dispose. Il avait épuisé toutes ses faveurs à l'égard du père Leday.

Une grosse maladie, la première depuis soixante-dix-sept ans, cloua le pauvre homme sur son grabat, et cela durant tout l'hiver.

Je laisse à penser si notre alerte vieillard se montra récalcitrant d'abord aux rigueurs du mal, ensuite à l'ordonnance du médecin.

Ce médecin, le plus dévoué, sinon le plus savant de Honfleur, se nommait Jean Cauvain. Ex-aide-major des armées impériales, il n'avait droit qu'au modeste titre d'officier de santé; mais l'expérience d'une longue pratique consciencieuse, l'étude intelligente des affections particulières à son climat natal, beaucoup d'observation et de sagacité, un coup d'œil rapide, une décision prompte, un franc bon vouloir, le mettaient largement à même de suppléer au reste. Bien que déjà vieux, bien qu'assez riche, on le trouvait toujours prêt à monter à cheval, à quelque heure que ce fut, par quelque temps qu'il fit, pour courir au chevet d'un malade, alors surtout que ce malade était pauvre et qu'il le soignait gratis pro Deo... libéralité très-fréquente de la part du docteur Jean Cauvain.

(A suivre).